



Ref : CA2016/71

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU CONTRAT TEST D'APTITUDE EN JAPONAIS 2016

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **8 juillet 2016** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

- *Entendu l'exposé de Mme la Vice-Présidente déléguée à la politique des langues,*
- *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE :**

- **d'approuver le contrat test d'aptitude en japonais 2016** autorisant l'Université Bordeaux Montaigne à proposer le Japanese Language Proficiency Test (JPLT) (Test d'Aptitude en Japonais), organisé par la Japan Foundation (Fondation du Japon), en coopération avec l'association Japan Educational Exchanges and Services (JEES) (cf. contrat ci-joint);
- **de fixer la rémunération des intervenants de l'Université Bordeaux Montaigne (surveillants, techniciens de l'établissement) participant de la gestion de ces tests (administrés, par année, le 1^{er} dimanche du mois de décembre) au taux horaire de 22 € bruts de l'heure pour les horaires de week-end** (ce tarif étant aligné sur celui pratiqué pour les tests TOEIC/TOEFL adoptée par délibération du Conseil d'administration du 19 avril 2013).

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 8 juillet 2016.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	14
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 19/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 12/07/2016